Audit Fiscalité
et Conseils

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

Association WOODSTOWER

Association loi 1901 sans but lucratif
Siège social : 3 quai Claude Bernard
69007 LYON
SIREN 422 979 005

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2022

3 rue du Colonel Chambonnet 69500 BRON
Tél. : 04.72.14.83.83 – Fax : 04.72.14.83.89 – contact@afc-experts.fr

S.A.S au capital de 100 000 € - RCS LYON B 404 322 422
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône Alpes
Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie de Lyon

Association WOODSTOWER
Association loi 1901 sans but lucratif

Siège Social : 3 quai Claude Bernard
69 007 - LYON

SIREN 422 979 005

EXERCICE DU 1ER NOVEMBRE 2021 AU 30 NOVEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 NOVEMBRE 2022

Société AUDIT FISCALITE ET CONSEILS SAS
Commissaire aux Comptes inscrit
Parc St Exupéry – l'Atrium – 3 rue du Colonel Chambonnet – 69 500 BRON

Association WOODSTOWER
Association loi 1901 sans but lucratif

Siège Social : 3 quai Claude Bernard
69 007 - LYON

SIREN 438 102 337

_____

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2022

_____

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'assemblée générale de l'association WOODSTOWER

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes de l'exercice de l'association WOODSTOWER relatifs à l'exercice clos le 30/11/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

. Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes de l'exercice » du présent rapport.

. Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/11/2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes de l'exercice pris isolément.

IV. Vérification du rapport moral, du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association WOODSTOWER

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes de l'exercice des informations données dans le rapport moral et le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes de l'exercice.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes de l'exercice

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes de l'exercice présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes de l'exercice ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes de l'exercice, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son

exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes de l'exercice

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes de l'exercice. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes de l'exercice pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes de l'exercice comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes de l'exercice ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Conseil d'Administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de

et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BRON,
Le 5 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT FISCALITE et CONSEILS

Rémi GERARDO
Commissaire aux Comptes
Mandataire social

Association WOODSTOWER
Association loi 1901 sans but lucratif

Siège Social : 3 quai Claude Bernard
69 007 - LYON

SIREN 422 979 005

EXERCICE DU 1ER NOVEMBRE 2021 AU 30 NOVEMBRE 2022

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société AUDIT FISCALITE ET CONSEILS SAS
Commissaire aux Comptes inscrit
Parc St Exupéry – l'Atrium – 3 rue du Colonel Chambonnet – 69 500 BRON

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à BRON, le 5 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT FISCALITE et CONSEILS

Rémi GERARDO
Commissaire aux comptes
Mandataire social

ETATS SIMPLIFIES DE L'EXERCICE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/11/2022 13			Exercice N-1 31/10/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	46 529.51	15 490.78	31 038.73	17 635.69	13 403.04	76.00
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	167.75		167.75	167.75		
	Prêts						
	Autres	3 922.54		3 922.54	3 922.54		
	Total I	50 619.80	15 490.78	35 129.02	21 725.98	13 403.04	61.69
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**	2 059.09		2 059.09		2 059.09	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	20 095.50		20 095.50	19 603.77	491.73	2.51
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	114 262.57		114 262.57	112 522.82	1 739.75	1.55
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	293 054.28		293 054.28	361 378.01	-68 323.73	-18.91
	Charges constatées d'avance (2)	40 060.60		40 060.60	8 144.33	31 916.27	391.88
	Total II	469 532.04		469 532.04	501 648.93	-32 116.89	-6.40
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	520 151.84	15 490.78	504 661.06	523 374.91	-18 713.85	-3.58

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

Association WOODSTOWER
69007 LYON

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/11/2022 13	Exercice N-1 31/10/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	168 126.36	168 126.36		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	-2 001.56		-2 001.56	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-106 327.97	-2 001.56	-104 326.41	NS
	Situation nette (sous total)	59 796.83	166 124.80	-106 327.97	-64.00
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	13 794.64	5 112.10	8 682.54	169.84
	Provisions réglementées				
	Total I	73 591.47	171 236.90	-97 645.43	-57.02
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	19 578.40	19 578.40		
	Provisions pour charges				
	Total III	19 578.40	19 578.40		
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	80 126.61	134 623.71	-54 497.10	-40.48
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	287 927.05	141 853.88	146 073.17	102.97
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	35 144.02	38 727.04	-3 583.02	-9.25
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	8 293.51	2 354.98	5 938.53	252.17
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance		15 000.00	-15 000.00	-100.00
	Total IV	411 491.19	332 559.61	78 931.58	23.73
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	504 661.06	523 374.91	-18 713.85	-3.58

(1) Dont à plus d'un an — 411 491.19 — 317 559.61
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/11/2022 13	Exercice N-1 31/10/2021 12	Ecart N / N-1 * Euros	 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	793.46	509.74	241.24	43.69
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	391 164.55	151 070.75	227 504.57	139.01
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	1 095 181.85	485 960.15	568 725.02	108.03
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	412 075.00	449 037.67	-74 382.48	-15.29
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	3 887.00	2 271.50	1 426.21	57.96
Mécénats	27 000.00	16 000.00	9 666.67	55.77
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	32 000.00	3 500.00	28 208.33	743.96
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 238.63	1 321.80	-193.32	-13.50
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 325.21	1 541.68	-344.94	-20.65
Total I	1 964 665.70	1 111 213.29	760 851.30	63.20
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	98 162.78	38 055.37	56 936.13	138.11
Variation de stock	-2 059.09		-2 059.09	
Autres achats et charges externes	1 620 043.95	841 488.93	708 430.94	77.71
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	7 454.88	4 950.43	2 091.91	39.01
Salaires et traitements	304 840.72	182 444.39	107 192.63	54.23
Charges sociales	36 402.51	23 104.24	11 372.92	45.44
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 536.91	2 177.00	3 178.49	134.77
Dotations aux provisions		19 578.40	-21 209.93	-100.00
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 615.67	1 562.40	-76.93	-4.55
Total II	2 071 998.33	1 113 361.16	865 857.07	71.79
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-107 332.63	-2 147.87	-105 005.77	NS

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/11/2022 13	Exercice N-1 31/10/2021 12	Ecart N / N-1 * Euros	 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	0.15	0.19	-0.06	-27.13
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	0.15	0.19	-0.06	-27.13
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	516.95	57.61	454.54	728.30
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	516.95	57.61	454.54	728.30
2. Résultat financier (III-IV)	-516.80	-57.42	-454.60	-730.80
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-107 849.43	-2 205.29	-105 460.37	NS
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	1 521.46	203.73	1 300.75	589.36
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	1 521.46	203.73	1 300.75	589.36
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	1 521.46	203.73	1 300.75	589.36
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 966 187.31	1 111 417.21	762 152.00	63.30
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 072 515.28	1 113 418.77	866 311.61	71.82
5. EXCEDENT OU DEFICIT	-106 327.97	-2 001.56	-104 159.61	NS

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 30/11/2022 13	Exercice N-1 31/10/2021 12	Ecart N / N-1 * Euros	 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	395 000.00	189 000.00	190 250.00	92.92
Prestations en nature	147 935.00	100 585.00	38 967.92	35.76
Bénévolat				
TOTAL	542 935.00	289 585.00	229 217.92	73.07
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	147 935.00	17 155.00	129 350.42	696.01
Prestations en nature		83 430.00	-90 382.50	-100.00
Personnel bénévole	395 000.00	189 000.00	190 250.00	92.92
TOTAL	542 935.00	289 585.00	229 217.92	73.07

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

ANNEXE

ANNEXE

Exercice du 01/11/2021 au 30/11/2022

L'Association Woodstower organise des évènements culturels sur le territoire lyonnais depuis 1998. Organisant le festival éponyme depuis 1998, elle élargit aujourd'hui ses actions et développe son activité : festival d'été, festival d'hiver, concerts, spectacles et actions culturelles.
À travers ses différents projets, l'association se donne pour mission de :
- réunir et rassembler en proposant en créant des espaces de vivre ensemble
- sensibiliser au développement durable pour développer des pratiques responsables
- rendre la culture accessible en allant à la rencontre des publics
- accompagner l'émergence artistique
- favoriser la mixité sociale en luttant contre toute forme d'exclusion et en développant des actions de médiation culturelle.

À ce jour, l'Association produit deux festivals Wintower et Woodstower ainsi que des projets d'actions culturelles sur le territoire de la Métropole de Lyon.

FESTIVAL WOODSTOWER

L'association Woodstower organise depuis 22 ans le Festival Woodstower.
Partant d'un événement rassemblant 500 personnes à la Tour Salvagny, le festival fidélise aujourd'hui un public grandissant au Grand Parc Miribel Jonage autour d'un concept fort : une manière atypique de faire la fête, respectueuse de son environnement, promotrice de lien social, riche en découvertes et sensations. Pour son édition 2021, du 24 au 29 août, l'Association Woodstower avait choisi d'adapter la configuration du festival aux évolutions des mesures sanitaires liées à la propagation de la Covid-19. Cette "Édition limitée" aura réussi le pari de réunir 21000 festivaliers sur 6 jours de festival avec 40% de la programmation gratuite. Cette édition a également vu la création du Woodstown, éco-village dédié aux questions de développement durable et d'écologie.

FESTIVAL WINTOWER

Le Festival Wintower est la résonnance hivernale du Festival Woodstower. Wintower a l'ambition de défendre une identité similaire : populaire, engagée et expérientielle. Wintower s'ancre dans le territoire métropolitain en investissant différents lieux emblématiques du réseau des musiques actuelles (Ninkasi, Transbordeur, Sucrière) où se côtoient jeunes talents du territoire et artistes nationaux au sein d'une programmation accessible.

WOODSTOUR

Initié en 2021 avec 3 temps forts à Vaulx-en-Velin, Meyzieu et Saint-Maurice de Beynost, le Woodstour est un projet pluridisciplinaire et itinérant qui favorise l'accès à la culture pour les publics des territoires fragiles et éloignés de l'offre culturelle. Ce projet d'action culturelle vise à développer la pratique et l'éducation artistique lors d'ateliers participatifs. Cette initiative soutient également l'émergence artistique et la professionnalisation de la scène locale ainsi que la place des femmes dans la musique. Il s'agit aussi d'un projet collectif associant différents partenaires dans sa construction et sa réalisation : mairies, centres sociaux, bailleurs sociaux, MJC, associations locales.

ANNEXE

Exercice du 01/11/2021 au 30/11/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association WOODSTOWER a modifié sa date de clôture au 30/11 (antérieurement au 31/10).
Cet exercice inclut donc 13 mois d'activité.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et modifié par le règlement n° 2020-08, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.
La première application du règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Ce dernier n'a pas eu d'effets sur les résultats et les capitaux propres des exercices antérieurement présentés, et les principaux agrégats ne sont pas modifiés.

Informations générales complémentaires

En raison de l'application des nouvelles dispositions comptables, l'association a été amenée à prendre les options suivantes pour cet exercice et pour les suivants, même s'il elle n'est pas à ce jour concernée par tous ces éléments :

ANNEXE

Exercice du 01/11/2021 au 30/11/2022

* Amortissements des biens non décomposables - sur mesure de simplification pour les PME : Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage,
* Composants de deuxième catégorie / provisions pour grosses révisions : constatation d'une provision,

L'analyse des actifs immobilisés à l'ouverture de l'exercice et en cours d'exercice n'a pas mis en évidence de composants significatifs ou pertinents.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	22 807		18 940
Installations générales agencements aménagements divers	3 491		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 291		
TOTAL	27 590		18 940
Autres titres immobilisés	168		
Prêts, autres immobilisations financières	3 923		
TOTAL	4 090		
TOTAL GENERAL	31 680		18 940

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			41 747	41 747
Installations générales agencements aménagements divers			3 491	3 491
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 291	1 291
TOTAL			46 530	46 530
Autres titres immobilisés			168	168
Prêts, autres immobilisations financières			3 923	3 923
TOTAL			4 090	4 090
TOTAL GENERAL			50 620	50 620

ANNEXE

Exercice du 01/11/2021 au 30/11/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 565	4 723		13 288
Installations générales agencements aménagements divers	439	473		912
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	950	341		1 291
TOTAL	9 954	5 537		15 491
TOTAL GENERAL	9 954	5 537		15 491

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 723				
Instal.générales agenc.aménag.divers	473				
Matériel de bureau informatique mobilier		341			
TOTAL	5 196	341			
TOTAL GENERAL	5 196	341			

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	168 126				168 126
Report à nouveau		-2 002		-2 002	-2 002
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 002	2 002		-106 328	-106 328
Situation nette	166 125			-106 328	59 797
Subventions d'investissement	5 112		5 265	1 521	13 795
TOTAL I	171 237		5 265	-106 809	73 591

ANNEXE

Exercice du 01/11/2021 au 30/11/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	19 578				19 578
TOTAL	19 578				19 578
TOTAL GENERAL	19 578				19 578

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 923	3 923	
Autres créances clients	20 096	20 096	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	791	791	
Impôts sur les bénéfices	5 607	5 607	
Taxe sur la valeur ajoutée	34 020	34 020	
Divers état et autres collectivités publiques	71 463	71 463	
Débiteurs divers	2 382	2 382	
Charges constatées d'avance	40 061	40 061	
TOTAL	178 341	178 341	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	22	22		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	80 105	50 526	29 579	
Fournisseurs et comptes rattachés	287 927	287 927		
Personnel et comptes rattachés	5 839	5 839		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 219	20 219		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 726	6 726		
Autres impôts taxes et assimilés	2 361	2 361		
Autres dettes	8 294	8 294		
TOTAL	411 491	381 912	29 579	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	54 480			

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré, premier sortie, au dernier tarif fournisseur connu, sauf cas significatif.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/11/2021 au 30/11/2022

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	72 920
Total	72 920

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 784
Dettes fiscales et sociales	9 789
Total	146 595

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	40 061
Total	40 061

Subventions d'équipement

Au 30/11/2022 l'association a dans ses fonds associatifs 6 765 € de subventions d'investissements qui ont servi à financer des immobilisations.
Ces subventions sont rapportées au résultat avec la même périodicité que sont amortis les investissements qu'elles ont servi à financer.
Au 30/11/2022, ces subventions ont été rapportées au résultat à hauteur de 2 705,90 €.

ANNEXE

Exercice du 01/11/2021 au 30/11/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Au cours de l'exercice 2021-2022, des infrastructures et du matériel ont été mis gratuitement à disposition de l'association dans le cadre des manifestations qu'elle organise.

La valorisation de ces apports peut être estimée de la manière suivante :
- Don de café par Bongoo Café : 5320,00 €
- Don de vin par Agamy : 250,00 €
- Don de boissons pour les loges par Ninkasi : 1200,00 €
- Mise à disposition de mobilier par Emmaüs : 700,00 €
- Mise à disposition de gilets vibrants par Jazz à Vienne : 4 544,00 €
- Mise à disposition de matériel technique :
  - Grand Parc Miribel Jonage : 36674,00 €
  - Ville de Villeurbanne : 2950,00 €
  - Ville de Vaulx-en-Velin : 1020,00 €
  - Ville de Meyzieu : 400,00 €
  - Ville de Lyon : 1220,00 €
  - Ville de Jonage : 940,00 €
  - Ville de Décines : 780,00 €
  - Ville de Miribel : 300,00 €
  - Métropole Grand Lyon : 280,00 €
  - Évasion : 810,00 €
  - 24h de l'Insa : 700,00 €
  - Scenetec : 4000,00 €
  - Ninkasi : 350,00 €

Au cours de l'exercice 2020-2021, des prestations de services ont été réalisées gratuitement pour l'association dans le cadre des manifestations qu'elle organise.

La valorisation de ces prestations peut être estimées de la manière suivante :
- Mise à disposition d'espaces publicitaires par la Ville de Lyon : 13 000,00 €
- Mise à disposition d'espaces publicitaires par la Métropole de Lyon : 31 500,00 €
- Réalisation et diffusion de spots publicitaires par la société Espace Group: 16 300 €
- Diffusion d'espaces publicitaires par la société Le Bonbon : 2800,00 €
- Diffusion d'espaces publicitaires par la société Le Petit Paumé : 3300,00 €
- Prestation de scénographe par Julie Teulé : 9 000,00 €
- Prestation de télécommunications par Wyftech : 8620 €
- Prestation de sécurité par Staff Sécurité : 977,32 €

Au cours de l'exercice 2021-2022, l'association a fait appel à des bénévoles, dans le cadre des manifestations qu'elle organise.
La valorisation de ces apports bénévoles peut être estimée de la manière suivante :
- Nombre d'heures bénévoles exploitation du festival : 28 308 heures

Évaluation sur la base du Smic horaire soit 11,07 € / heure avec un taux de charges

patronales de 25 %, soit un total de 28 308 * 11,07 * 1,25 = 391 711,95 €
- Nombre d'heures bénévoles administration :
– Bureau : 1000 heures

Évaluation sur la base de 15 € / heure avec un taux de charges patronales de 40 %.
Soit un total de 1000 * 15 * 1.40 = 21 000.00 €.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant